

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

ADVION GRANULES APPAT MOUCHES

**Type(s) de produit**

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro d'autorisation:** FR-2020-0042

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** FR-0025451-0000

---

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES .....	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit .....	3
1.2. Titulaire de l'autorisation .....	3
1.3. Fabricant(s) du produit .....	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) .....	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT .....	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit .....	4
2.2. Type(s) de formulation .....	4
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE .....	5
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) .....	6
4.1. Description de l'utilisation .....	6
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION .....	8
5.1. Consignes d'utilisation .....	8
5.2. Mesures de gestion des risques .....	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement .....	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage .....	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage .....	9
6. AUTRES INFORMATIONS .....	10

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	ADVION GRANULES APPAT MOUCHES ADVION FLY GRANULAR BAIT
---------------------------------	---

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Syngenta Crop Protection AG
	Adresse	Rosentalstrasse 67 4058 Basel Suisse
Numéro de l'autorisation		FR-2020-0042
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0025451-0000
Date de l'autorisation		15/09/2020
Date d'expiration de l'autorisation		14/09/2030

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Rosentalstrasse 67 CH-4058 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG site 1 SCHIRM, 2801 Oak Grove Road TX 75119 Ennis États-Unis d'Amérique

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Indoxacarbe (masse de réaction composée des énantiomères S et R dans un rapport S:R de 75:25)
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Rosentalstrasse 67 CH-4058 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Indoxacarbe (masse de réaction composée des énantiomères S et R dans un rapport S:R de 75:25)	Reaction mass of methyl (S)- and methyl(R)-7- chloro- 2,3,4a,5- tetrahydro-2- [methoxycarbonyl- (4- trifluoromethoxyphenyl) carbamoyl] indeno[1,2- e][1,3,4] oxadiazine-4a- carboxylate (This entry covers the 75:25 reaction mass of the S and R enantiomers)	substance active			0,796
Dioxyde de silicium	Silicon dioxide	Substance non active	112926-00-8	601-214-2	0,27
Sorbate de potassium	Potassium (2E,4E)- hexa-2,4- dienoate	Substance non active	24634-61-5	246-376-1	0,3

### 2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P261: Éviter l'inhalation de la poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols.</p> <p>P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/....</p> <p>P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.</p> <p>P321: Traitement spécifique (voir {0:...} sur cette étiquette).</p> <p>P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P501: Éliminer le {0:...:contenu récipient} dans {1:...}.</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Professionnel – Intérieur et autour des bâtiments agricoles et d'élevage (sauf poulets de chair), résidentiels et commerciaux**

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Appât prêt à l'emploi sous forme de granulés destiné à être appliqué dans des boîtes d'appât spécifiquement adaptées à cet usage à l'intérieur et autour des bâtiments agricoles et d'élevages (sauf poulets de chair), résidentiels et commerciaux.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Musca domestica</i> Nom commun: autre: Mouche domestique Stade de développement: adultes  Nom scientifique: autre: <i>Calliphora</i> sp Nom commun: autre: Mouche verte et bleue Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur  Usage intérieur et autour des bâtiments agricoles et d'élevage (sauf poulets de chair) Usage intérieur et autour des bâtiments résidentiels et commerciaux
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appât spécifiquement adaptées à cet usage, accrochées au mur ou suspendues.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 2 g/m <sup>2</sup>  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: 40 g de produit par boîte d'appât 1 boîte pour 20 m <sup>2</sup> (2 g/m <sup>2</sup> )  Les zones traitées doivent être inspectées chaque semaine. Un second traitement peut être appliqué au besoin, si le premier a été totalement consommé et que des mouches sont encore présentes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit ADVION GRANULES APPAT MOUCHES est fourni en vrac. Le produit en vrac est vendu dans : - Des bouteilles en HDPE (1 L) - Des seaux en PP (5 L)

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

---

**4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Respecter les doses d'application recommandées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Retraiter en cas de nouvelle infestation.
- En raison du mode d'action retardé de l'indoxacarbe, l'effet du produit peut débiter jusqu'à 72 heures après l'application.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas utiliser le produit à l'intérieur ou autour des bâtiments d'élevage de poulets de chair.
- Placer l'appât dans la boîte d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage gradué.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Le produit doit être utilisé exclusivement dans des boîtes d'appâts spécifiques, spécifiquement conçues pour empêcher tout rejet du produit dans l'environnement et toute exposition des animaux non cibles.
- Le produit doit être placé hors de portée des enfants.
- S'il existe un risque d'accès aux boîtes d'appâts pour les enfants, les animaux domestiques et les animaux non ciblés, une boîte d'appât inviolable doit être utilisée.
- Les boîtes d'appâts doivent être placées en hauteur, accrochées au mur ou suspendues au plafond.
- Pour les usages en extérieur, les boîtes d'appâts doivent être inviolables, conçues pour protéger le produit des intempéries et doivent être placées dans des zones à l'abri de l'humidité et hors de portée des animaux non-cibles.
- Pour les usages en intérieur, les boîtes d'appâts simples ou inviolables doivent être placées dans des zones protégées de l'humidité, loin des allées et des zones de récupération des fumiers, hors de portée des animaux non-cibles.
- Ne pas laver les boîtes d'appâts et le dispositif de dosage à l'eau.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), pendant les phases de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les outils ou objets contaminés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Les boîtes d'appâts doivent être retirées avant le nettoyage et/ou la désinfection des bâtiments d'élevage, commerciaux et résidentiels.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.



- 
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
  - En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
  - En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
  - Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (boîtes d'appâts hors d'usage, mouches mortes dans et autour des boîtes d'appâts) dans un circuit de collecte approprié.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Conserver le produit à l'abri de la lumière.
- Durée de conservation : 2 ans.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

Ce produit contient un agent amérissant.